

COMPTE-RENDU ATELIER B3 FORUM DD – 30 NOV. 2017

Ce compte-rendu d'atelier du Forum dd a été réalisé par Camille JACQUEMET-RAMIREZ-VEGA de l'EM Strasbourg Business School.

L'ATELIER

Intitulé : Osons le droit à la déconnexion !	
Numéro d'atelier : B3	Horaires : 14h15-15h45

LES INTERVENANTS / L'ANIMATEUR

Animateur :

- Vincent Edin – Journaliste, Animateur / rédacteur

Intervenants :

- Jean-François Marnette – Gérant, Tiz
- Jean-Baptiste Nicolas – Directeur des Ressources Humaines, Mairie de Paris
- Caroline Sauvajol-Rialland – Directrice, So Comment

LA PROBLEMATIQUE DE L'ATELIER

Avec les révolutions technologiques, le problème du droit à la déconnexion se pose en entreprise, il est donc important de faire connaître et de développer les bonnes pratiques qui y sont liées.

LA SYNTHÈSE DE L'INTERVENTION

Caroline Sauvajol-Rialland (experte droit à la déconnexion) résume ainsi les obligations actuelles des entreprises : les employés n'ont pas à travailler en dehors des heures de travail et donc à utiliser le serveur de leur entreprise. Avec cette loi, c'est la première fois que le code du travail légifère également sur la vie personnelle des individus pour préserver un équilibre entre les deux. Cette loi est applicable à tous les salariés dans toutes les entreprises de plus de 50 employés. La gestion des outils numériques se fait actuellement par négociation annuelle avec les syndicats, une négociation est obligatoire mais pas le fait de trouver un accord avant que l'entreprise ne signe la charte d'utilisation des outils numériques.

Caroline Sauvajol-Rialland compare la loi actuelle aux premières lois sur le travail des personnes handicapées : une soft law pour réaffirmer des principes mais sans encore sanctionner, en laissant les entreprises trouver des solutions. Il reste donc des

incertitudes même si selon les cas de jurisprudence, on donne ce droit à la déconnexion aux employés. Le fond du problème est du côté des mentalités, particulièrement en France où on est considéré comme un bon employé si on reste tard et qu'on est joignable (logique de l'honneur du cadre). De cette valorisation des personnes débordées découle une pression, qui n'est pas forcément présente dans les pays anglo-saxons par exemple.

Jean-François Marnette (TIZ) donne lui son témoignage de la déconnexion en entreprise, en mettant en avant plutôt le travail et l'efficacité que le temps et la joignabilité. Selon son expérience, les moteurs de son entreprise sont la passion des employés, la confiance et le dialogue qui règnent. Sa petite structure permet une certaine flexibilité et des équipes soudées, ce qui facilite la gestion de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

De son côté, Jean-Baptiste Nicolas (Mairie de Paris) se trouve dans une plus grande structure, qui, bien que publique donc pas encore concernée par la loi, tente tout de même des réformes en matière de déconnexion, en se heurtant cependant à la fracture numérique et au scepticisme. En lien avec les syndicats, un guide d'utilisation de la nouvelle messagerie a été mis en place, avec un système de recommandation et non de « flickage » : le nombre de mails envoyés en dehors des horaires de travail sera publié, dans le but de réduire ce nombre, il est de plus interdit d'attendre des réponses dans ces horaires. De la sensibilisation est également faite pour réduire les risques psycho-sociaux liés et la mairie de Paris travaille aussi à réduire le temps passé en réunion inutilement.

Questions : il émerge des questions / solutions en lien avec le sujet de la déconnexion : téléphone à double carte sim, prime d'astreinte si besoin, difficulté pour les employés eux-mêmes de ne pas avoir accès à leurs mails.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Loi Travail sur la déconnexion
- Article janvier 2017 « Paris instaure des règles de bonnes pratiques pour ses agents » : <https://presse.paris.fr/wp-content/uploads/2017/01/D%C3%A9connexion-Paris-instaure-des-r%C3%A8gles-de-bonnes-pratiques-pour-ses-agents.pdf>

LES RESENTIS DES REDACTEURS

Ce fut une conférence passionnante avec trois invités différents mais complémentaires, qui nous ont permis de voir les différents aspects du droit à la déconnexion, de la théorie à la pratique et ont fait émerger les défis et les solutions du droit à la déconnexion.